



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-

N° 36/2025

Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 28 mai 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme LARRUY Marie Ange

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Bernard LEGUEVAQUES

SM Aude Centre : M. Patrick RESPLANDY représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude : M. Jean-Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

M. Pierre BARDIES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités – Trèbes – Aude : acquisitions foncières des terrains sous emprise du projet préalablement achetés par l'EPF Occitanie – promesse d'achat

CONSIDERANT la convention opérationnelle n°0883AU2023 et avenant n°01 signé le 05/05/2025 ;

CONSIDERANT le courrier signé en date du 27 mars 2025 de la Directrice foncière Est de l'EPF Occitanie au SMMAR ;

L'EPF Occitanie a acquis les terrains nécessaires à la mise en œuvre des travaux de la FA6.12 du PAPI3 à Trèbes d'une emprise foncière de l'ordre de 6,586 Ha, qui seront cédés en suivant à prix coûtant au SMMAR :

N° Parcelle	Surface d'acquisition (m ²)
AZ0122	1 237
AZ0119	5 236
AZ0029	17 246
AZ0030	13 857
AZ0026	11 290
AZ0133	16 674
AZ0126	172
AZ 139	108
AZ 136	39

Pour des raisons logistiques et financières, il est convenu que la rétrocession de ces terrains sera effectuée en deux temps :

- premièrement par accord préalable de cession temporaire sous la forme d'une promesse de vente qui sera signée à l'été 2025 ;
- deuxièmement par cession définitive sous la forme d'un acte authentique de vente qui interviendra au mois de juin 2026 au plus tard, une fois les principaux travaux PAPI3 réalisés.

Prix estimatif de 136 000 € T.T.C, montant qui sera réévalué le jour de l'acte authentique et définitif de la vente.

Il est rappelé que le montant d'acquisition €HT des terrains devrait-être co-financé au titre du PAPI.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

VALIDE l'acquisition des terrains susvisés, selon les modalités définies dans la convention n°0883AU2023 et avenant n°01 05/05/2025, et selon le calendrier prévisionnel de cession tel que proposé ci-dessus

AUTORISE le Président à signer la promesse d'achat correspondante auprès de l'EPF Occitanie ainsi que l'acte de vente

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr